

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL, SEANCE ORDINAIRE, DU MARDI 13 FEVRIER 2018 A 20H00

Le mardi 13 février 2018 à 20h00, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Bertrand Bottin, Maire.

Présents : M. Denis Chanteloup, M. Laurent Poussard, Mme Virginie Renaud, Adjoint au Maire, Mme Carole Liard, M. Christian Meunier, Mme Françoise Brisset, Mme Nathalie Duchemin, Mme Marie-France Bonnemains, M. Serge Tirel, M. Claude Rousselle, M. Christian Bisiaux, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme Elisabeth Burnouf, Mme Christiane Devinante, M. Stéphane Simon.

Procurations : Mme Elisabeth Burnouf à M. Bertrand Bottin, Mme Christiane Devinante à M. Serge Tirel, M. Stéphane Simon à M. Denis Chanteloup.

Secrétaire de séance : M. Denis Chanteloup.

PREAMBULE :

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion du 14 décembre 2017 qui est approuvé à l'unanimité.

En préambule également l'adjoint délégué aux travaux et aux espaces verts indique que la commune de Siouville-Hague a reçu le 31 janvier à la maison du département de St Lô, le premier prix des villes et villages et fleuris dans la catégorie 1001 à 2500 habitants. Cette distinction après le second prix l'année passée, récompense le travail accompli des agents dédiés aux espaces verts et donne un sens à l'attractivité que nous souhaitons.

ORDRE DU JOUR :

1 - Projets et travaux 2018

Des travaux commandés en 2017 sont en cours sur des bâtiments communaux avec les vestiaires et locaux des agents techniques, avec la réfection totale des petits sanitaires du camping et fin du hall du grand sanitaire.

Ce sont aussi des travaux sur la réfection de la toiture des hébergements des Tamaris.

Les projets 2018 seront à définir en fonction des priorités et nécessités impérieuses mais également fonction de la disponibilité financière.

Certains ont déjà été évoqués et nous nous devons de présenter ceux-ci sous forme de fiche action vers les financeurs éventuels et avec des dates contraintes....fin mars puis pour fin janvier...pour tenter de décrocher des subventions.

2 - Demandes de subventions

Préambule : Des demandes sont en cours pour l'étude de ces projets afin d'anticiper les commissions qui doivent se prononcer sur leur recevabilité. Ensuite ceux-ci doivent être présentés pour savoir s'ils ont été retenus et enfin nous connaissons le montant des aides en cas de réponses positives. En tout état de cause, c'est le conseil qui décidera en fonction du budget disponible.

2 - 1 - Demande de DETR pour le Skate Park

Monsieur le maire fait part au conseil du projet d'aménagement d'un modèle de Skate Park sur une partie de la plage verte des Tamaris. Projet déjà imaginé dans des discussions antérieures.

Le type d'installation « Carver Park » n'existe pas en France et suscite de l'intérêt de financeurs éventuels.

Monsieur le maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de pouvoir solliciter l'aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Adopte le projet d'aménagement d'un « Carver Park »,
- Autorise le Maire solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR,
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

2 - 2 - Demande de DETR pour le Terrain Multi Sports

Monsieur le maire fait part au conseil du projet d'aménagement d'un terrain multi sports derrière le complexe de tennis.

Des demandes sont en cours pour l'étude de ce projet.

Monsieur le maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de pouvoir solliciter l'aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Adopte le projet d'aménagement d'un terrain multi sports,
- Autorise le Maire solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR,
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

2 - 3 - Contrat de Territoire – Agglomération - Conseil Départemental - Région – Aménagement d'un « Carver Park »

Monsieur le maire rappelle le projet d'aménagement d'un « Carver Park » au terrain en herbe des Tamaris et demande l'autorisation au Conseil Municipal de pouvoir solliciter une aide financière au titre du contrat de territoire 4^{ème} génération.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- Adopte le projet présenté ;
- Autorise le Maire solliciter l'aide de du Conseil Départemental au titre du contrat de territoire 4^{ème} génération ;
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

2 - 4 - Contrat de Territoire – Agglomération - Conseil Départemental - Région – Bardage salle Marcel Jacques

Monsieur le maire fait part du projet de réfection du bardage de la salle Marcel Jacques et demande l'autorisation au Conseil Municipal de pouvoir solliciter une aide financière au titre du contrat de territoire 4^{ème} génération.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Adopte le projet présenté ;
- Autorise le Maire solliciter l'aide de du Conseil Départemental au titre du contrat de territoire 4^{ème} génération ;

- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

2 - 5 - Contrat de Territoire – Agglomération - Conseil Départemental - Région – Aménagements touristiques

Monsieur le maire rappelle qu'après l'étude touristique qui a été faite en 2016, des projets d'aménagements vont être étudiés et réalisés. Après présentation, il demande l'autorisation au Conseil Municipal de pouvoir solliciter une aide financière au titre du contrat de territoire 4^{ème} génération.

Voici une présentation des différents projets d'aménagement soumis à demande de subvention :

- Réfection de l'accueil du camping et aménagement d'une salle de bien être :

Après la réfection des sanitaires, les travaux de réfection de l'accueil du camping sont prévus dans le but d'une montée en gamme nécessaire au maintien d'un service satisfaisant. Le camping est actuellement classé deux étoiles ; une demande de classement en trois étoiles est en cours.

L'aire de jeux sera complétée par de nouvelles structures.

Des plantations vont être faites afin de délimiter les parcelles et améliorer les espaces verts déjà existants.

Les mobil homes seront renouvelés sur le long terme pour être harmonisés et offrir des locations de meilleure qualité.

- Montée en gamme des hébergements les "Tamaris" (12 chambres d'hôte) :

Pour s'adapter à la demande, les travaux consisteront à refaire toutes les chambres et les salles de bains avec le mobilier.

A plus long terme, une terrasse permettant l'accès au terrain extérieur, agrémenté d'un jardin aménagé. Une réfection sur la montée en gamme se fera également avec la création de locaux haute gamme et la mise en place d'un spa attenant.

- Création d'une halte randonnée :

Ce projet comprend la mise en place de mobilier urbain, d'un plan d'itinéraire et de toilettes sèches à deux pas du GR 223 et des sentiers du littoral.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Adopte les projets présentés ;
- Autorise le Maire solliciter l'aide de du Conseil Départemental au titre du contrat de territoire 4^{ème} génération ;
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

2 - 6 – Fond LEADER - Aménagements touristiques

Monsieur le maire rappelle qu'après l'étude touristique qui a été faite en 2016, des projets d'aménagements vont être étudiés et réalisés. Après présentation, il demande l'autorisation au Conseil Municipal de pouvoir solliciter une aide financière au titre du Fond LEADER.

Voici une présentation des différents projets d'aménagement soumis à demande de subvention :

- Réfection de l'accueil du camping et aménagement d'une salle de bien être :

Après la réfection des sanitaires, les travaux de réfection de l'accueil du camping sont prévus dans le but d'une montée en gamme nécessaire au maintien d'un service satisfaisant. Le camping est actuellement classé deux étoiles ; une demande de classement en trois étoiles est en cours.

L'aire de jeux sera complétée par de nouvelles structures.

Des plantations vont être faites afin de délimiter les parcelles et améliorer les espaces verts déjà existants.

Les mobiliers seront renouvelés sur le long terme pour être harmonisés et offrir des locations de meilleure qualité.

- Montée en gamme des hébergements les "Tamaris" (12 chambres d'hôte) :

Pour s'adapter à la demande, les travaux consisteront à refaire toutes les chambres et les salles de bains avec le mobilier.

A plus long terme, une terrasse permettant l'accès au terrain extérieur, agrémenté d'un jardin aménagé. Une réflexion sur la montée en gamme se fera également avec la création de locaux haute gamme et la mise en place d'un spa attenant.

- Création d'une halte randonnée :

Ce projet comprend la mise en place de mobilier urbain, d'un plan d'itinéraire et de toilettes sèches à deux pas du GR 223 et des sentiers du littoral.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- Adopte le projet présenté,
- Autorise le Maire solliciter l'aide de la Région au titre du fond LEADER,
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

3 - Terrains des Tamaris

Monsieur le maire rappelle la délibération du 12 septembre 2017, donnant délégation au Maire par la Communauté d'Agglomération du Cotentin en matière de Droit de Prémption Urbain, en vue d'acquérir une propriété sise Avenue des Peupliers à Siouville-Hague, composée de 3 parcelles cadastrées section B n°2274, 2775 et 2276, d'une superficie totale de 2877m², appartenant aux conjoints BEAUMONT et ayant fait l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner adressée par Maître Sophie MAHIER, notaire aux Pieux et reçue en mairie le 02/08/2017 en vue de la cession moyennant le prix de 51 900EUR.

Suite à un défaut de procédure empêchant cette acquisition, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à **l'unanimité** décide d'annuler la délibération du 12 septembre 2017, soit de ne pas faire exercer son droit de préemption urbain et ne pas acquérir les parcelles.

4 - Rencontres avec les Présidents de l'agglomération et de la Région

Aménagement du boulevard Deveaud

L'aménagement du boulevard Deveaud a été voté au sein de la compétence « voirie » de l'ex communauté de communes des Pieux au même titre que divers travaux de voirie réalisés ou à réaliser dans les communes de l'ex intercommunalité.

Suite au transfert de compétence « voirie » le 1^{er} janvier 2018, la commune se voit chargée de l'exécution de la dépense soit à ce jour 1 272 384 € TTC sur un projet global de 2 153 281 €.

Les travaux de maîtrise d'œuvre sont en cours.

La suite des travaux dépendra de la décision du conseil municipal de la suite à donner à ce projet.

La commune est dans l'attente des services de la communauté d'agglomération du Cotentin d'informations liées aux modalités de financement du projet. En fonction de ces informations, le conseil municipal définira les conditions de prêt à réaliser s'il décide de poursuivre les travaux.

Retour de compétence voirie au 1^{er} janvier 2018

Dans cadre des discussions et mises en place des attributions de compensation, un travail de diagnostic a été réalisé afin de déterminer avec les services du pôle les termes qui serviront aux calculs de l'attribution de compensations pour faire face au retour de la voirie.

Cette compensation sera décomposée en AC de fonctionnement qui servira au fonctionnement du service commun mis en place au sein de l'agglomération et où nous avons décidé d'adhérer, au paiement proratisé de l'agent attaché au service de voirie, aux remboursements des intérêts d'emprunts s'il y en a. Ensuite une attribution de compensation en investissement servira à rembourser le capital d'un emprunt et le solde pour prévoir des dépenses de voirie sur des projets nouveaux...

Ces montants sont calculés en fonction du linéaire de voirie et de ses équipements (fossés, trottoirs, stationnements, parkings, éclairages publics, réseaux de pluie...) et aussi de la nature de la voie (communale, urbaine, départementale...)

Un estimatif provisoire donne une attribution forfaitaire globale de 169 196 € (55 605 € AC fonctionnement voirie et 113 591 € AC investissements voirie). Celui-ci sera corrigé en septembre 2018, en fonction d'éléments que nous avons rapportés. Nous connaissons alors les attributions de compensations définitives pour le retour de compétence voirie.

C'est aussi pour cela que de nombreuses rencontres ont lieu avec les services du pôle, de la communauté d'agglomération, avec le président Valentin.

Projet présentés à la région

Le projet Deveaud suscite un intérêt de la part de la région. Une rencontre avec le vice-président de la Région Normandie est prévue afin de présenter le projet global qui s'intègre dans une cohérence touristique, environnemental et enfin force d'attractivité.

QUESTIONS DIVERSES :

5 – Tarifs logement des écoles

Monsieur le Maire informe que le logement des écoles, situé au 1^{er} étage à gauche, sera libre au 31 mars 2018. Des travaux de rénovation des peintures seront réalisés.

Il demande au conseil de modifier le tarif de location et de l'aligner avec celui de l'autre appartement F4 soit 480€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'**unanimité**, décide de passer le montant du loyer mensuel à 480 €, à partir de la prochaine location.

6 – Travaux camping

Présentation au conseil des différents travaux en cours et investissements prévus au camping pour la classification en 3 étoiles.

7 – Jardins familiaux

Le projet est en cours de réflexion pour la mise en place d'environ une douzaine de parcelles de 150 m², avec la réalisation d'un règlement. Travail réalisé en commission par le Conseil des Jeunes.

8 – Calendrier des manifestations 2018

Denis Chanteloup, adjoint délégué présente le calendrier des manifestations 2018. Celui-ci est finalisé et va être distribué par les élus avant la fin de la semaine.

En l'absence d'Elisabeth Burnouf adjointe déléguée à la communication, M. Chanteloup indique que la prochaine lettre trimestrielle est terminée, est partie en impression et sera prochainement distribuée. Le bulletin Municipal 2018, quant à lui, est en cours de finalisation.

9 – Effacements de réseaux

Laurent Poussard adjoint délégué aux travaux, indique que des déviations vont être mises en place pendant les travaux d'enfouissements des réseaux du Boulevard Deveaud.

Un candélabre supplémentaire sera installé rue Gosselin, à l'entrée du centre Korian, Un candélabre sera déplacé rue Viduvier.

Autre : Rajout d'une crosse au hameau es Francs

10 – Emplois saisonniers

M. Poussard informe de l'embauche de 2 personnes résident la commune, en contrat saisonnier pour le service des espaces verts, sur la période du 15 mars au 15 septembre. Ces 2 personnes effectueront 28 h semaine en renfort des personnels communaux.

11 – Travaux 2018

M. Poussard informe que plusieurs devis travaux sont en cours et seront priorisés en fonction du budget.

12 – Conseil des jeunes

Deux commissions sont actuellement actives : une travaille sur le règlement des jardins familiaux et une autre travaille à l'organisation d'un après-midi « jeux de société », le samedi 14 avril à la Salle Marcel Jacques.

Les jeunes projettent également de participer au vide-grenier du 20 mai.

13 – Eclairage rue de l'Eglise.

Il est demandé s'il est possible de faire vérifier l'état de l'éclairage au bout de la rue de l'Eglise pour un mauvais fonctionnement.

14 – Effacement des réseaux rue Lechevalier

En ce qui concerne la fibre optique, les passages de fourreaux ont bien été réalisés en même temps que les travaux d'effacements.

15 – Réception TNT aux hébergements des Tamaris

Suite à réclamation pour une mauvaise réception aux hébergements de la TNT, un technicien a mesuré l'état du signal. Les mesures sont égales dans toutes les chambres, pas d'anomalies particulières relevées.

16 –Portail de la maison des associations.

Le maire précise que celui-ci est plus qu'usé et qu'un devis de remplacement a été demandé. Il sera engagé après le vote du budget 2018.

17 – Fibre optique

141 foyers de la commune se sont déjà préinscrits. Le déploiement chez l'abonné devrait suivre dans les prochains mois.

18 – Inondations dans les cités et au lotissement des Houguettes.

Une rencontre est prévue prochainement avec les services du pôle de proximité afin de remédier à ces problèmes récurrents.

19 - Prochaines réunions

Le vote du budget aura lieu le 29 mars 2018 à 13h30 pour le CCAS et à 14h00 pour les autres budgets. Des réunions intermédiaires auront lieu avant cette échéance.

Fin de séance à 22h50.